

AR PREFECTURE

005-210500237-20180321-20180321066-DE
Regu le 28/03/2018

WISE PAR

FROMM Gérard le 29/03/2018 à 19:19



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2018**

N° DEL 2018.03.21/066

Le **mercredi 21 mars 2018** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : DIVERS 2

Objet : Réalisation d'une étude relative au renforcement de l'attractivité économique et touristique de la cité Vauban.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, VALDENNAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Convocation

Date : 24/01/2018

Affichage : 24/01/2018

Étaient représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à GUÉRIN Nicole;
MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny;
DAVANTURE Bruno pouvoir à FROMM Gérard;
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
GRYZKA Romain pouvoir à ARMAND Émilie;
MUHLACH Catherine pouvoir à Marc BREUIL;
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 23

**Nombre de suffrages
exprimés :** 30

Absents excusés :

DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Nicole GUERIN

Chère au cœur des Briançonnais, la cité Vauban est un élément essentiel du paysage de la ville et joue un rôle prépondérant dans sa politique touristique. Cet héritage architectural recèle des promesses de développement économique. Car il ne s'agit pas seulement de préserver le trésor de Vauban, il convient aussi de le valoriser pour en faire un fer de lance de l'économie locale. Or, la cité Vauban a souffert ces dernières années et les richesses qu'elle abrite sont insuffisamment mises en valeur. On recense à ce jour plus de 25 locaux et commerces vacants laissés à l'abandon pour certains, souvent à des endroits stratégiques, donnant une image négative de la ville qui n'incite pas les touristes à venir visiter le centre ancien de Briançon.

Dans un contexte où l'intérêt du public pour le patrimoine ne cesse de croître, la ville de Briançon souhaite valoriser son patrimoine afin de renforcer et diversifier son attractivité touristique. C'est pourquoi une réflexion visant à redonner de la vie par l'art à des bâtiments désaffectés est actuellement menée par la municipalité. Des artistes et artisans d'art pourraient occuper les locaux inoccupés et y exposer leurs travaux. Cela permettrait de combler le vide laissé par les commerces vacants, de créer un circuit de visites culturelles des ateliers galeries, tout en valorisant des talents et savoir-faire.

Cette opération devra prendre en compte les enjeux et éléments suivants :

- Nous célébrons cette année le 10^{ème} anniversaire de l'inscription des fortifications de Briançon au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Il apparaît opportun de profiter de cet anniversaire pour impulser une nouvelle dynamique au sein du cœur historique ;
- Le secteur sauvegardé de Briançon, créé en 1987, est le seul du département des Hautes-Alpes sur les 7 que compte la Région PACA.
- Redonner de la vie par l'art à des locaux désaffectés ou inoccupés permettrait à la cité Vauban de retrouver sa vocation d'origine avec des activités artistiques pérennes à l'année plutôt que des activités commerciales saisonnières.
- Plusieurs artistes et sculpteurs de renommée internationale ont déjà fait part de leur vif intérêt pour ce projet et de leur volonté d'apporter leur parrainage.
- La cité Vauban abrite déjà plusieurs lieux à vocation culturelle : le Centre d'Art Contemporain situé sur la Place d'Armes et bientôt le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du patrimoine (CIAP) qui verra le jour fin 2019 au sein de l'église des Cordeliers. Il serait envisageable de s'appuyer et de développer des passerelles avec ces lieux culturels déjà existants.
- La réalisation d'un complexe touristique au Fort des Têtes avec la création de deux hôtels, d'un centre de congrès, de commerces et de logements représente une opportunité pour renforcer l'attractivité économique et touristique de la cité historique. À ce titre, la liaison téléportée entre le Champ de Mars et le Fort des Têtes favorisera la fréquentation touristique de la cité Vauban et participera au développement d'une troisième saison touristique.
- Par ailleurs, la ville de Briançon souhaite inscrire le développement du « Cœur de ville » dans une réflexion globale et poursuivre la dynamique enclenchée avec la ZAC pour engager des actions positives et correctrices permettant d'apporter cohérence et équilibre entre les différents pôles de centralité de la ville. La création de ce nouveau quartier et le projet touristique du Fort des Têtes nécessitent, d'accompagner la mutation des pôles d'attractivité touristiques et commerciaux existants, par la mise en œuvre d'une politique volontariste de redynamisation. À

ce titre, la ville de Briançon a fait part de sa candidature pour le programme « Action Cœur de Ville » lancé par le ministère de la Cohésion des territoires qui doit permettre notamment de lutter contre la vacance commerciale dans la cité Vauban.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la politique de valorisation touristique du patrimoine fortifié menée par le Conseil Régional PACA et à la volonté de l'exécutif régional de « *faire du patrimoine une priorité de la politique culturelle* ». Il répond en outre à la stratégie pluriannuelle en faveur du patrimoine, présentée le 17 novembre 2017 par Françoise Nyssen, ministre de la Culture, qui a notamment affirmé vouloir donner un nouvel élan à la politique de l'État en matière de patrimoine pour en faire « *un levier d'attractivité et de dynamisme économique en renforçant le potentiel touristique de ces sites* ».

Pour atteindre ces objectifs et la mise en œuvre concrète de cette opération souhaitée par la municipalité, il est nécessaire de réaliser une étude complète approfondie et argumentée. Celle-ci doit permettre d'établir un dimensionnement du projet, permettant ainsi de s'assurer de sa faisabilité et d'en cerner le coût.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à solliciter les financements nécessaires à la réalisation de cette étude.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention annexée à la présente délibération ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **29 MARS 2018**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

AR PREFECTURE

005-210500237-20180321-20180321066-DE
Regu le 28/03/2018

Blank lined area for text entry.